

Privilège—M. Nystrom

Le parti conservateur n'a pas besoin de manger au râtelier de l'État pour entreprendre une étude purement partisane. Il est soutenu par tous ces messieurs de Bay Street. Il fait payer \$125 le couvert pour un dîner.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Les conservateurs n'ont pas besoin de manger au râtelier de l'État pour faire faire ce genre d'études. D'ailleurs, en limitant ce groupe d'étude à trois membres, ils l'ont peut-être empêché d'apporter des résultats valables aux Canadiens et au Parlement.

De notre côté, nous sommes toujours disposés à accepter les propositions valables et les résultats concrets de n'importe quel groupe d'étude et, bien sûr, nous sommes toujours prêts à faire notre part. On nous a privés de l'occasion, à titre de parlementaires, de participer au débat et à la rédaction des recommandations finales, qu'il s'agisse d'une décision majoritaire ou minoritaire.

Il n'empêche que les Canadiens doivent payer pour ce qui est maintenant devenu—je ne crois pas que cette affirmation soit irrecevable—un rapport partisan. Je sais et nous savons tous que le député de Lisgar (M. Murta) était fort irrité de n'avoir pas obtenu un poste ministériel . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Les fondements mêmes de la question de privilège ne me semblent pas tellement solides. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de nous aventurer plus loin que nous ne l'avons déjà fait.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, loin de moi cette idée, mais en terminant . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je vois que je peux compter sur certains appuis là-bas; je pourrais peut-être soulever encore un ou deux points. Nous nous préoccupons tous de la modération gouvernementale. Nous avons tous à cœur de dépenser à bon escient les deniers publics. Les Canadiens s'attendaient à bien autre chose, et en fait la nomination de ce groupe de travail—qui n'était qu'un petit cadeau de consolation—chargé d'une pareille étude n'aide nullement à accroître la confiance des Canadiens et leur conviction que ce que nous faisons ici, à la Chambre des communes, leur sera de quelque utilité à titre de nation.

Je veux faire valoir un dernier point sur la question de privilège soulevée par le député de Yorkton-Melville. Il s'agit, de façon générale, des autres partis qui envoient des comités sillonner le pays pour se livrer à des études. Cela signifie-t-il que nous pourrions demander au gouvernement de subventionner au même titre un de nos comités qui va étudier les conditions d'hygiène et de sécurité au travail au Canada? Où s'arrêtera-t-on? A cela je réponds que la Chambre des communes ne peut autoriser de pareils déplacements dans tout le pays aux frais des contribuables. Si elle tient vraiment à mener une enquête sérieuse, il faudrait procéder comme par le passé, c'est-à-dire permettre aux députés de tous les partis de participer aux travaux du comité. Si ces participants ne sont pas

[M. Rodriguez.]

d'accord avec certaines des idées qui y sont avancées, il leur est toujours possible de soumettre un rapport minoritaire à l'examen de la Chambre.

Je le répète, cet incident est déplorable. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous interdirez désormais au gouvernement de confier exclusivement à ses députés de l'arrière-ban l'étude de problèmes particuliers. Ce sont les contribuables canadiens qui paient la note de ce genre d'enquête qui ne reflète pas le régime de procédure contradictoire de la Chambre des communes. Voilà ce qu'est le régime parlementaire, un régime de procédure contradictoire. Notre système juridique et nos syndicats sont fondés sur le même principe. Le groupe de travail payé par les contribuables canadiens ne reflète pas la nature de la Chambre des communes ni le vote populaire de 36 p. 100 que le premier ministre a obtenu pour gouverner le pays. Au fait, le premier ministre agit comme si son gouvernement était majoritaire, comme si tous les députés à la Chambre des communes étaient de son parti. Cette arrogance n'a d'égalé que celle de son prédécesseur.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai dit que je voulais clore cette discussion. Je ne veux plus entendre parler de . . .

M. Olivier: Monsieur l'Orateur, . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Olivier: Je ne sais pas pourquoi je ne peux obtenir la parole, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai dit que je voulais . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

[Français]

A l'ordre! L'honorable député comprend, j'en suis certain, qu'il est impossible pour le président et l'honorable député de parler en même temps. A l'ordre!

[Traduction]

J'ai demandé la collaboration de la Chambre dans cette affaire. J'ai dit que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) est déjà saisi de l'affaire, car le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) a soulevé une autre question analogue à celle-ci. J'ai demandé aux députés tout à l'heure de ne pas se répéter. J'ai entendu une assez longue discussion de la question comme aussi de celle soulevée par le député de Glengarry-Prescott-Russell. Je ne trancherai pas l'affaire aujourd'hui. Elle restera en suspens jusqu'au retour du ministre de l'Agriculture et du député de Glengarry-Prescott-Russell à la Chambre lundi prochain. J'espère pouvoir faire part de ma décision à la Chambre lundi. Si des députés qui n'ont pu être entendus aujourd'hui tiennent encore à prendre la parole à ce moment-là, je me ferai un plaisir de les écouter.